



## Rupture promesse d'embauche

-----  
Par JI44

Bonjour et merci d'avance pour vos réponses.

Voici la situation :

Le 10 août je reçois un promesse d'embauche avec tout ce qu'il faut dedans : les parties le salaire les avantage les conditions du futur contrat ect avec une date d'embauche limite de prise de poste le 10 septembre.

Le 9 je Co tact l'entreprise qui m'annonce mettre fin à la promesse (j'avais arrêté mes recherches, refusé des offres ect...)

Jrnvois donc un courrier pour demander les indemnités légales correspondants au préavis de 3 mois.

Sauf que la promesse avait la clause de suspension "en cas de hausse d'activité" l'employeur à donc préciser qu'il m'était fin à la promesse car il n'y a pas eu d'accroissement, sauf que depuis 2 semaines il y a des annonces sur plusieurs réseaux pour le même poste que moi et rien ne prouve cette non hausse d'activité.

Comment faire ?

-----  
Par chance

les offres proposées sur internet pour le même poste n'émanent pas de l'entreprise qui s'est rétractée ?

-----  
Par JI44

Si si le même poste par la même entreprise